

opusdei.org

Message du Prélat (7 janvier 2023)

Le prélat présente ses vœux pour la nouvelle année et annonce que le congrès général extraordinaire se tiendra du 12 au 16 avril.

7 jan. 2023

Mes chers enfants, que Jésus vous garde !

En ce temps de Noël qui touche à sa fin, je vous suggère de demander au Seigneur, comme fruit de la contemplation du mystère de cet

Enfant qui est Dieu et qui est "né pour nous" (Is 9,5), que sa grâce fasse grandir en nous un vrai désir de vivre pour les autres.

Vous savez qu'un Congrès Général Extraordinaire aura lieu cette année. À la demande du pape, il étudiera les changements qu'il serait opportun d'apporter aux statuts de la prélature. Ce Congrès se tiendra pendant la semaine de Pâques, du 12 au 16 avril.

Bien sûr, ces changements ne devront affecter en rien l'essence de l'Œuvre, telle que saint Josémaria nous l'a transmise ; il s'agit au contraire, comme l'a indiqué le Saint-Père, de protéger et de sauvegarder le charisme (*Ad charisma tuendum*).

Je vous ai demandé à tous de m'envoyer vos suggestions à ce sujet, à la lumière des indications du pape. Bien que nombre d'entre vous n'en ait pas envoyé, car il s'agit d'un

document juridique particulier,
beaucoup nous sont déjà parvenues.
Je reçois aussi tous les jours – et j'en
suis très reconnaissant à Dieu – des
témoignages de votre désir de fidélité
et d'être tous très unis pour faire
l'Opus Dei dans ces circonstances.

Toutes les propositions vont à
présent être mises en ordre, afin de
préparer le matériel que le Congrès
devra étudier et approuver, et dont
les conclusions seront ensuite
envoyées au Saint-Siège.

Je compte sur vos prières pour que
nous réalisons ce travail de la
meilleure façon possible et vous
adresse ma bénédiction la plus
affectueuse pour la nouvelle année,

votre Père,

Rome, le 7 janvier 2023

pdf | document généré
automatiquement depuis [https://
opusdei.org/fr/article/message-du-
prelat-7-janvier-2023/](https://opusdei.org/fr/article/message-du-prelat-7-janvier-2023/) (6 avr. 2025)